

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°008-2026)

Mathias TRAORE

Ouagadougou, le 05 mars 2026

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 05 mars 2026,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 56 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu une communication orale,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **quatre (04) décrets**.

Le premier décret porte modification du décret n°2024-1085/PRES/PM/MEFP du 17 septembre 2024 portant détermination et modalités de prise en charge des prestations spécifiques des agents publics et des personnes-ressources.

Le décret portant détermination et modalités de prise en charge des prestations spécifiques des agents publics et des personnes-ressources, adopté en 2024, a connu des difficultés d'application de ses dispositions relatives aux comités nationaux d'organisation des manifestations officielles à caractère national.

La modification du décret vise à rehausser le nombre des membres desdits comités.

L'adoption de ce décret permet une meilleure organisation des grandes manifestations officielles au Burkina Faso.

Le deuxième décret porte modalités de mise en œuvre du droit de préemption et de la cession involontaire pour cause d'utilité publique au Burkina Faso.

Le droit de préemption est la prérogative reconnue à l'Etat et aux collectivités territoriales de se substituer par préférence à l'acquéreur d'un droit ou d'un bien pour en faire l'acquisition dans les mêmes conditions que ce dernier.

La cession involontaire de droits réels pour cause d'utilité publique est une expropriation lorsque le droit concerné est un droit de propriété et un retrait de droits de jouissance quand il porte sur un droit de jouissance.

Ce décret vise l'application de la loi n°015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant Réorganisation agraire et foncière (RAF).

Il encadre les mécanismes associés aux procédures de mobilisation foncière pour la réalisation de projets d'intérêt général et d'utilité publique par une réglementation adaptée du droit de préemption et des cessions involontaires des droits réels immobiliers.

Les innovations majeures du décret sont :

- la clarification de la procédure de retrait de droit de jouissance pour cause d'utilité publique ;
- l'élargissement du champ d'application du retrait des terres pour cause d'utilité publique à tout détenteur d'un droit de jouissance matérialisé par un titre ou non ;
- la détermination des étapes et des délais de la procédure d'urgence en matière de cession involontaire pour cause d'utilité publique ;
- la clarification des modalités de prise de possession des biens dans la procédure d'urgence en matière de cession involontaire pour cause d'utilité publique.

L'adoption de ce décret permet un meilleur encadrement des mécanismes associés aux procédures de mobilisation foncière pour la réalisation de projets d'intérêt général et d'utilité publique.

Le troisième décret porte modes de gestion du foncier national.

Ce décret vise l'application de la loi n°015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Il précise les modes de gestion afin d'assurer la protection effective du domaine foncier national.

Les innovations majeures de ce décret sont :

- la prise en compte de la composition du dossier de transfert des terres aux collectivités territoriales ;

- un meilleur encadrement de la délégation et de la concession ;
- la désignation du ministère en charge de la gestion du bien comme structure qui conduit la procédure de classement et de déclassement d'un bien du domaine public immobilier de l'Etat ;
- le rallongement du délai de mise en valeur de cinq (05) à huit (08) ans pour les parcelles à usage d'habitation ;
- le renforcement du cadre juridique de l'acte de cession amiable des droits fonciers.

L'adoption de ce décret permet d'assurer une gestion rigoureuse et transparente du foncier national, la cohérence des interventions des services de l'Etat et de garantir la préservation du domaine public.

Le quatrième décret porte structures et outils de gestion du domaine foncier national au Burkina Faso.

Ce décret est une application de la loi n°015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Il comporte, entre autres innovations :

- l'amélioration de la procédure d'évaluation et de constat ;
- le renforcement de la composition et du fonctionnement des commissions de retrait des terres ;
- la définition des attributions des commissions ad'hoc de cession de parcelles ;
- la définition des critères de cession des parcelles à usage d'habitation ;
- la prise en compte de la délivrance de l'extrait cadastral en ligne.

L'adoption de ce décret permet la modernisation et la sécurisation de la gestion du domaine foncier national ainsi que le renforcement de la transparence administrative.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation du ministère des Affaires étrangères.

Le décret n°2025-1545/PF/PRIM du 1^{er} décembre 2025 portant organisation-type des départements ministériels et le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement imposent une mise en conformité des organigrammes ministériels avec les nouvelles normes organisationnelles et les orientations stratégiques du Gouvernement. C'est dans cette dynamique que le ministère des Affaires étrangères a engagé la relecture du décret régissant son organisation et son fonctionnement.

Les principales innovations de ce décret sont :

- la prise en compte de la nouvelle dénomination du ministère ;
- la suppression de la Direction générale du protocole d'Etat (DGPE), désormais rattachée à la Présidence du Faso ;
- le réaménagement d'une direction de la Direction générale des Burkinabè de l'extérieur (DGBE) afin d'intégrer le Guichet unique de la diaspora.

L'adoption de ce décret permet au ministère des Affaires étrangères de disposer d'un nouvel organigramme pour une meilleure efficacité dans la conduite de l'action diplomatique de l'Etat.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation de recrutements sur concours, au titre de l'année 2026.

Les recrutements par concours professionnels et directs au titre de la session 2026 visent à renforcer les capacités en ressources humaines des ministères et

institutions, tout en assurant le respect du droit à la promotion des agents publics.

Au titre de l'année 2026, **15 512** agents seront recrutés, soit **2 517** pour les concours professionnels et **12 995** pour les concours directs dont **11 168** suivis de formation et **1 827** non suivis de formation.

Le Conseil a marqué son accord pour les recrutements sur concours professionnels et directs, au titre de l'année 2026 et a instruit les ministres chargés du dossier à prendre les dispositions nécessaires pour une organisation réussie desdits concours.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil a adopté **un décret** portant octroi de la résidence permanente au Burkina Faso.

Ce décret vise l'octroi du statut de résident permanent à 20 personnes de diverses nationalités.

L'adoption de ce décret permet aux bénéficiaires de jouir du statut de résident permanent sur le territoire burkinabè, conformément à la loi n°012-2025/ALT du 1^{er} septembre 2025 portant Code des personnes et de la famille au Burkina Faso.

La liste de ces personnes sera publiée au Journal Officiel du Burkina Faso.

II. COMMUNICATION ORALE

II. Le ministre des Affaires étrangères a fait au Conseil une communication relative à la visite de travail d'une délégation burkinabè à Moscou, en Fédération de Russie, du 12 au 13 février 2026.

La visite de travail a permis la signature de quatre (04) instruments juridiques structurants :

- l'Accord sur les fondements des relations entre le Burkina Faso et la Fédération de Russie ;
- l'Accord portant création de la Commission intergouvernementale russo-burkinabè pour la coopération économique, scientifique et technique ;
- un Mémoire de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- un Mémoire de coopération dans les domaines scientifique, technologique et de l'innovation.

Ces instruments traduisent la convergence politique entre le Burkina Faso et la Fédération de Russie en actions concrètes et mutuellement bénéfiques. Ils ouvrent des perspectives en matière de sécurité, de développement économique, de formation des ressources humaines et de transfert de technologies.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Saïdou **SAVADOGO, Mle 51 958 E**, Economiste, 2^e classe, 9^e échelon, est nommé Secrétaire permanent du Conseil national pour la protection sociale.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Kouwanu Eric Pascal **ADANABOU, Mle 266 669 V**, Ingénieur en agriculture, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Guiriko ;
- Monsieur Bassirou **MANDE, Mle 206 996 H**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Goulmou ;
- Madame Aïcha **SANA, Mle 207 006 X**, Conseiller d'élevage et de santé animale, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Directrice régionale de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Kadiogo ;
- Monsieur Ragnimsom Serge Igor **BIRBA, Mle 232 045 S**, Ingénieur en agriculture, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques des Koulsé ;
- Monsieur Abidiasse **YE, Mle 245 050 V**, Ingénieur d'élevage, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Liptako ;

- Monsieur Germain Aimé **TRAORE, Mle 293 588 C**, Ingénieur en agriculture, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Nakambé ;
- Monsieur Honoré **ONADJA, Mle 263 281 U**, Ingénieur en agriculture, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Nazinon ;
- Monsieur Antoine **ZORMA, Mle 351 223 Y**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Nando ;
- Madame Loumbana Béatrice **TINGUERI, Mle 270 959 H**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Directrice régionale de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques de Oubri ;
- Monsieur Minyemba **SOUOBOU, Mle 96 797 F**, Ingénieur en agriculture, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques des Tannounyan ;
- Monsieur Bernard **SAWADOGO, Mle 104 692 U**, Ingénieur en agriculture, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques de Yaadga.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Seydou **SERE, Mle 111 066 X**, Inspecteur des impôts, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de gestion du péage ;
- Monsieur Mayel **DABIRE, Mle 49 078 N**, Inspecteur des impôts, 2^e classe, 5^e échelon, est nommé Directeur général adjoint des impôts ;
-

- Monsieur Jean-Baptiste **KABORE, Mle 46 238 R**, Inspecteur des impôts, 2^e classe, 4^e échelon, est nommé Directeur des grandes entreprises ;
- Monsieur Emmanuel **GUIATIN, Mle 216 193 S**, Inspecteur des impôts, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des moyennes entreprises du Centre II ;
- Monsieur Laopan Barthélemy **PARE, Mle 208 072 U**, Administrateur des services financiers, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur des finances et de la comptabilité du Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES Tōogo) ;
- Monsieur Sami Nicolas **KAMBOU, Mle 112 507 Y**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Conseiller fiscal de la Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux ;
- Monsieur Abdoulaye **SANGNE, Mle 208 075 H**, Administrateur des services financiers, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Suppléant de la Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques ;
- Monsieur Justin **TRAORE, Mle 210 738 F**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds d'assistance sociale et de solidarité nationale (FASSN) « Seenimin » ;
- Monsieur Boubakar **SORO, Mle 91 632 T**, Contrôleur du trésor, 2^e classe, 4^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Agence burkinabè d'électrification rurale ;
- Monsieur Gérald Joël **TIAHO, Mle 97 649 G**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Bagassi ;
- Monsieur Sigari **SANON, Mle 229 647 Y**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Bittou ;

- Monsieur Marc Wind Maximin **SAWADOGO, Mle 92 042 A**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Bokin ;
- Monsieur Rabougsirima Moctar Alain **OUEDRAOGO, Mle 200 174 B**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Boulsa ;
- Monsieur Boureima **SAWADOGO, Mle 239 715 E**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Boussouma ;
- Monsieur Kader **BOUBERE, Mle 200 110 V**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Dapélogo ;
- Monsieur Kibsa **OUEDRAOGO, Mle 210 799 X**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Dissin ;
- Monsieur Youwaoraogo Laurent **YOUGBARE, Mle 58 625 D**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Djibasso ;
- Monsieur Talato Kiswendsida Vincent **KABORE, Mle 112 332 U**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Comin-Yanga ;
- Monsieur Amadou **GADIAGA, Mle 97 671 Y**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Fara ;
- Monsieur Laurent **DABOUE, Mle 345 350 Y**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Fô ;
- Monsieur Gnirissa **NOBA, Mle 59 838 D**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Garango ;
- Monsieur Boutou **ZANGO, Mle 210 741 B**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Kampti ;

- Monsieur Lamoussa Emmanuel **KUELA, Mle 303 021 H**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Loumana ;
- Monsieur Mahoumoudou **SAWADOGO, Mle 263 735 A**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Mangodara ;
- Monsieur Mounirou **IDANI, Mle 97 673 T**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Méguet ;
- Monsieur Aboubakar **TANKOANO, Mle 53 604 D**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Nobéré ;
- Monsieur Ouryyagala **KONATE, Mle 97 644 Z**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Trésorier départemental de N'Dorola ;
- Monsieur Souleymane **KANE, Mle 112 474 Y**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Ouargaye ;
- Monsieur Mohamed Aziz **BAMBA, Mle 247 128 Y**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Pâ ;
- Monsieur Adamou **LOMPO, Mle 219 318 P**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Pouytenga ;
- Monsieur Amidou **TRAORE, Mle 278 229 D**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Safané ;
- Monsieur Martin Brice **TANKOANO, Mle 92 045 P**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Samba ;
- Monsieur Salia **TRAORE, Mle 200 188 U**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Samorogouan ;
- Monsieur Boureima **OUEDRAOGO, Mle 210 804 A**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Sangha ;

- Monsieur Souka Arouna **TIONO, Mle 261 111 P**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Saponé ;
- Monsieur Lounkou **BOUE, Mle 246 857 H**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Sidéradougou ;
- Monsieur Pamiki Mathieu **SAVADOGO, Mle 228 728 A**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Sindou ;
- Monsieur Pagomdé **KOALA, Mle 210 715 L**, Adjoint du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Soubakaniédougou ;
- Monsieur Michel **BONOU, Mle 97 639 W**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Tanghin Dassouri ;
- Monsieur Sami Désiré **KAMBIRE, Mle 219 263 P**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Trésorier départemental de Zabré.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- Monsieur Nategwende Ghislain **YONI, Officier**, est nommé Attaché de défense près l'Ambassade du Burkina Faso en République populaire de Chine.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE

- Madame Carine Gisèle **BELEM, Mle 212 185 H**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 2^e classe, 3^e échelon, est nommée Chef du Département de la promotion de la bonne gouvernance au Secrétariat permanent de la Modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance ;

- Madame Negazié Laurencia Elodie **BAZYOMO, Mle 278 952 M**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Chef du Département des vérifications et des enquêtes administratives au Secrétariat technique du Contrôle de l'authenticité des diplômes et titres de capacité professionnelle des agents publics ;
- Monsieur Wiébéré **KIENOU, Mle 303 649 H**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Chef de Département de l'instruction au Secrétariat technique du Contrôle de l'authenticité des diplômes et titres de capacité professionnelle des agents publics.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

- Monsieur Issa Saferiba **FAYAMA, Mle 130 274 L**, Magistrat, catégorie P5, grade exceptionnel, 4^e échelon, est nommé Chargé de mission.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- Monsieur Noufou **TAO, Mle 50 958 F**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur régional de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Liptako.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Monsieur Pascal **OUEDRAOGO, Mle 212 358 R**, Conseiller en économie et développement, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;

- Monsieur Ousséini **OUEDRAOGO, Mle 58 120 K**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommé Chargé de mission.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Madame Mariette Wennègouda **YOUGBARE/MININGOU, Mle 117 291 N**, Enseignant-chercheur, catégorie P, 3^e grade, 3^e échelon, est nommée Chargé de mission en remplacement de Monsieur Zekiba TARNAGDA.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de la Société des aéroports du Faso (SAFA) au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité ;
- de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel (ABCA) et de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme ;
- de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) au titre du ministère de la Construction de la Patrie ;
- du Centre national des œuvres universitaires (CENOU), du Fonds de soutien à l'éducation et la recherche (FOSER) « Bângr-Baoobo », de l'Université Thomas SANKARA (UTS) et de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- du Groupement d'intérêt public-Programme national de volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB) au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi.

A. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Dominique **MANE, Mle 260 047**, Agent de chargement, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de la Société des aéroports du Faso (SAFA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme Monsieur Marcellin **NANEMA, Mle 59 644 R**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel (ABCA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret nomme Monsieur Claver Théophile Wendyam **MANDZABA, Mle 376 135 A**, Assistant en communication, Administrateur représentant les stagiaires au Conseil d'administration de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) pour la durée de son mandat de Délégué général.

C. MINISTERE DE LA CONSTRUCTION DE LA PATRIE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :

- Monsieur Baday Hermann **SOMA**, Mle 130 363 V, Magistrat.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

- Monsieur Ratba Hyacinthe Rufin **TIENDREBEOGO**, Mle 23 18 932 Z,
Gestionnaire des entreprises.

D. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **cinq (05) décrets.**

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Papa **ZOUGOURI**, Mle 51 200 E, Administrateur des services financiers.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES DELEGUES ELUS DES ETUDIANTS DES AUTRES UNIVERSITES PUBLIQUES DU BURKINA FASO

- Monsieur Honoré Kiéba **OUOBA**, Etudiant en 2^e année de sciences biologiques, pour la durée de son mandat de Délégué général, en remplacement de Monsieur Metouor D. Jules Yacinthe **SOME**.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES DELEGUES ELUS DES ETUDIANTS DES UNIVERSITES PUBLIQUES DE OUAGADOUGOU

- Monsieur Guétwendé Adolphe **TIENDREBEOGO**, Etudiant en physique énergétique et énergies renouvelables, pour la durée de son mandat de Délégué général, en remplacement de Monsieur Oumarou SANDWIDI.

Le deuxième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) pour une dernière période de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Madame Rasmata **NANA**, **Mle 245 782 N**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère des Serviteurs du Peuple :

- Monsieur Koulpiga Martin **NACOULMA**, **Mle 105 244 F**, Inspecteur du travail.

Le troisième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds de soutien à l'éducation et la recherche (FOSER) « Bângr-Baoobo » pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Madame Jacqueline **BERE/VEBAMBA**, **Mle 247 187 X**, Conseiller des affaires économiques.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

- Madame Marie **OUEDRAOGO**, Mle **23 19 283 R**, Spécialiste en logistique.

Le quatrième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Thomas SANKARA (UTS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Madame Wendkuuni Florencia **DJIGMA**, Mle **250 660 N**, Professeur titulaire.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Boureima **OUEDRAOGO**, Mle **212 598 B**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du ministère des Affaires étrangères :

- Monsieur Passida Pascal **GOUBA**, Mle **104 416 L**, Conseiller des affaires étrangères.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Monsieur Olivier **KIEMA**, Mle **118 698 M**, Economiste.

Au titre du ministère de l’Energie, des mines et des carrières :

- Monsieur Zoéwendtaalé Zéphirin **ZONGO**, Mle **314 384 F**, Conseiller en études et analyses.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN (ATOS)

- Monsieur Dommombahinawin **SOME**, Mle **382 019 N**, Conseiller d’intendance scolaire et universitaire.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SYNDICATS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

- Monsieur Hamidou **TALL**, Mle **375 224 K**, Maître-assistant.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ETUDIANTS

- Monsieur Ibrahim **ZERBO**, Etudiant, pour la durée de son mandat de Délégué général.

Le cinquième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d’administration de l’Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L’ETAT

Au titre du ministère des Serviteurs du peuple :

- Monsieur Francis **PARE**, Mle **48 184 C**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de la Justice :

- Monsieur Désiré Pinguédewindé **SAWADOGO**, Mle 130 207 C, Magistrat.

Au titre du ministère de la Famille et de la solidarité :

- Madame Salimata **ROMBA/CONOMBO**, Mle 108 582 V, Administrateur des affaires sociales.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SYNDICATS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

- Monsieur Bylli André Bienvenu **GUEL**, Mle 398 402 J, Enseignant-chercheur.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES DELEGUES ELUS DES ETUDIANTS

- Monsieur Yacouba **KABORE**, Etudiant en 2^e année de Licence mathématiques, pour la durée de son mandat de Délégué général.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE FONDS DE SOUTIEN A L'EDUCATION ET A LA RECHERCHE (FOSER) BÂNGR BAOOBO

- Monsieur Abdoulaye **SOW**, Mle 359 313 S, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL DU KADIOGO

- Monsieur Sidintoin Benjamin **KAFANDO**, Mle 91 867 M, Administrateur civil.

E. MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Issouf **SERE, Mle 324 225 W**, Conseiller en gestion des ressources humaines, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales au Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public-Programme national de volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement
le Ministre des Serviteurs du Peuple
assurant l'intérim

